

**SMIVOM DE LA MOUILLONNE RD 820 – Pont de Clêche 31190 MIREMONT**

Nombre de Membres – En exercice : 32      Présents : 24      Votants : 27

Date de la Convocation : 21/10/2015

**Objet : Délibération n° 15 10 01 : RECRUTEMENT CONTRAT AVENIR**

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf octobre, le Comité du Syndicat Mixte de la Mouillonne s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCVA, sous la présidence de M. ZDAN Michel.

Présents : MM. DISSEGNA Patrick (AUTERIVE) - BLANCHOT Dominique (BEAUMONT/LEZE) - BRIOL Patrick (CAUJAC) - GUY David (CINTEGABELLE) - LORRAIN Jean-Luc (GRAZAC) – SZYMANSKI Franck (GREPIAC) – VESELY Guy (LABRUYERE-DORSA) - CAZAJUS Joël (LAGRACE-DIEU) - COUZIER Jean-Jacques (MAURESSAC) - RAMOS J-Louis (MIREMONT) - DUPRAT Serge (PUYDANIEL) - BEZIAT Denis (VENERQUE) – RIVELLA Alain - BLANC Jean-Claude – MAGGIOLO Serge - ZDAN Michel, PASQUET Wilfrid, AZEMA René, SIRABELLA Roger, POURRINET Jacques (CC Vallée de l'Ariège) BAYONI Pascal, ROUANE Jean-Claude, PARACHE Sabine, TISSEIRE Bernard, (C.C. Lèze-Ariège-Garonne)

Excusé et représentés : MM. ASQUIE Jacques (GREPIAC) représenté par M. SZYMANSKI - DEMANGE Serge (LE VERNET) représenté par M. TISSEIRE Bernard – ESTANG Nadia (CCLAG) représentée par BEZIAT Denis

Excusés : MM. PACHER René (AURAGNE) - MARQUIE Serge (AURIBAIL) – LACAMPAGNE Patrick (ESPERCE) – DIDIER Claude, CHENIN Jean (CCVA)

Secrétaire de séance : M. DAVID Guy

Le projet d'un contrat en alternance ayant été abandonné compte tenu du coût pour la collectivité, M. le Président propose de recruter un contractuel pour un emploi avenir (aide financière de l'Etat de 70 % sur 35 h hebdomadaires) à compter du 01/12/2015.

Le contractuel aurait pour mission d'assister la gestion et le suivi de la mise en place de l'identification au SMIVOM :

- Pour la redevance spéciale le passage de 15 à 80 redevables avec mise en place de la facturation trimestrielle associé par l'intermédiaire du nouveau logiciel, et une future extension à l'ensemble de tous les professionnel.

- Pour la collecte : tout nouveau bac sera pucé, et donc toute la mise en place de la conteneurisation de Venerque va entrainer un travail d'enregistrement important, de même que sur la commune de Lagardelle/Lèze (qui n'a que des bacs en location pour le moment), et cela se poursuivra sur l'ensemble du territoire.

- Pour les déchetteries : enregistrement de l'ensemble des administrés.

La durée hebdomadaire serait de 35 H et la rémunération correspondrait au taux horaire du SMIC en vigueur (à ce jour 9.61 €/H, soit 1 457.52 €/mois). L'Etat prendrait en charge 70 % sur 35 h hebdomadaire.

Le contrat serait de 1 an avec possibilité de renouveler 2 fois ou d'une durée de 3 ans avec possibilité de rupture à chaque date d'anniversaire. Un parcours de formations doit être mis en place durant la durée du contrat.

Il demande au Comité Syndical de se prononcer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, adopte la proposition du Président de recruter un contractuel en Contrat Avenir, le mandate pour signer la convention avec l'Etat et le contrat de travail avec le contractuel ainsi que tout document administratif et financier concernant cette opération et pour prévoit les crédits pour décembre 2015 et au BP 2016.

Ainsi fait et délibéré, les jours,  
mois et an que dessus

Le Président

Président

Michel ZDAN